

Montréal le 19 octobre 2018

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

**À: Tous les participants**

**Objet: Demande de fixation de tarifs et conditions de service pour l'usage  
cryptographique appliqué aux chaînes de blocs  
Dossier R-4045-2018**

---

Tel que prévu à la décision D-2018-116<sup>1</sup> et à la correspondance du 20 septembre 2018<sup>2</sup>, l'audience dans le dossier cité en objet se tiendra **du 29 octobre au 6 novembre 2018, à compter de 9 h**, dans la salle Krieghoff des bureaux de la Régie de l'énergie (la Régie) à Montréal.

La Régie entendra, dans un premier temps, la preuve du Distributeur, suivie de celle des intervenants. La contre-preuve du Distributeur le cas échéant, les plaidoiries et la réplique concluront l'audience.

En vue de préparer le calendrier de l'audience, la Régie demande à chaque participant de lui transmettre les informations suivantes :

- les moyens préliminaires qu'il entend soulever, le cas échéant, la nature de ces moyens et le temps estimé pour ce faire;
- le temps requis pour la demande de reconnaissance de ses témoins experts ou pour la contestation de la reconnaissance des témoins experts;
- le temps requis pour l'adoption de sa preuve écrite et de sa présentation;
- la liste et la qualification de ses témoins;
- le temps prévu pour contre-interroger les témoins du Distributeur et ceux des intervenants;
- le temps prévu pour son argumentation;
- tout autre commentaire utile au déroulement de l'audience.

---

<sup>1</sup> [Page 19](#).

<sup>2</sup> Pièce [A-0029](#).

La Régie aura pris connaissance de l'ensemble de la preuve écrite de tous les participants. Elle invite donc ces derniers à concentrer leur présentation sur les points importants et les conclusions recherchées.

La Régie rappelle également qu'elle s'attend à ce que les participants fassent preuve de flexibilité, dans la mesure du possible, pour tenir compte des imprévus qui peuvent survenir dans le cadre de cette audience.

Les informations requises par la présente devront être déposées à la Régie **d'ici 12 h, le 23 octobre 2018.**

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml